

choisis par lui, puis de proposer par la suite au conseil d'administration un candidat à la présidence.

Le conseil d'administration formerait les comités qu'il jugerait nécessaires, le plus important étant le comité exécutif, qui comprendrait au plus huit administrateurs, dont le président et le vice-président.

De plus, pour donner à la Fondation un caractère international, le conseil d'administration pourrait envisager de former des comités consultatifs qui s'occuperaient d'activités spéciales ou de pays particuliers de l'Asie et du Pacifique, ainsi que de recruter pour ces comités des membres provenant des pays en question.

(v) FINANCEMENT

À l'issue de mon étude, je n'hésite pas à déclarer que le niveau de financement nécessaire pour créer une Fondation Asie-Pacifique et la rendre opérationnelle bénéficie d'un large appui. Bien que notre situation économique soit très difficile actuellement, tous s'entendent à penser que le Canada doit absolument utiliser les ressources financières qu'il dispose comme pays pour bâtir l'avenir.

La plupart des Canadiens intéressés savent pertinemment que notre avenir est indéniablement lié à l'activité de la région de l'Asie et du Pacifique. Ils font ressortir le seul motif d'optimisme dans notre économie — l'augmentation de nos échanges commerciaux avec les pays de l'Asie et du Pacifique — et soulignent que nous ne devons pas hésiter à poursuivre nos intérêts à long terme dans cette région. Ils estiment urgent de créer une infrastructure qui nous permette de réaliser notre potentiel dans cette région. Faisant valoir que tout retard au chapitre du financement entraînera ultérieurement des frais supplémentaires, ils rappellent aussi qu'il sera alors plus difficile de rattraper les pays qui ont déjà une bonne avance sur nous.

Si nous voulons que la Fondation soit une réussite, il faut lui assurer une base financière adéquate dès sa création, le niveau et le calendrier de ce financement devant être directement liés aux objectifs qu'elle sera appelée à poursuivre, faute de quoi elle sera vouée à l'échec.

Pour arrêter le niveau de financement, il convient d'étudier les autres fondations analogues à l'étranger.

La Fondation du Japon a été lancée en 1972 à l'aide d'une dotation initiale de 5 milliards de yens (25 millions de dollars)*, somme portée par des augmentations annuelles à un total de 48,5 milliards de yens (245 millions de dollars) en 1981. La même année, le budget annuel de fonctionnement de cette Fondation équivalait à 24 millions de dollars, ce qui correspondait aux intérêts gagnés sur le fonds de dotation.

La Fondation du Japon se plaît à comparer son niveau d'activité à celui de l'Institut Goethe d'Allemagne de l'Ouest, du *British Council* et de l'*International Communications Agency* des Etats-Unis. En 1981, le budget de

* Toutes les conversions en dollars canadiens ont été faites aux taux de change d'août 1982.